



Compte rendu du Comité Technique Local du 23/03/2021

L'ouverture du Comité technique local s'est faite par la lecture d'une lettre des agents de la Trésorerie de Sarrebourg au directeur. L'intersyndicale avait été alertée par les agents lors de sa visite au CFP de Sarrebourg. La Trésorerie connaît de grosses difficultés depuis le transfert de la gestion de la partie hospitalière de la Trésorerie de Saverne, sans transfert de moyens humains. Dans le cadre du NRP, il était question de discuter du transfert au 1^{er} septembre de la trésorerie de Dieuze à Sarrebourg. Ce point a été retiré de l'ordre du jour par le directeur, ce qui n'a pas empêché les organisations syndicales et les agents présents de s'exprimer sur le sujet.

Aux inquiétudes et interrogations légitimes, la direction a répondu qu'un audit allait avoir lieu, avec un point d'étape le 8 avril puis peut-être une discussion en CHSCT. Un audit a déjà été effectué en septembre mais pour la direction, ce n'était qu'un diagnostic avec préconisations à la clé et pas un audit ... Nous nous interrogeons sur la différence entre les deux.

Selon la Direction il ne s'agit pas d'un problème de ressources humaines, mais si c'était le cas, il faudrait déshabiller un autre service pour pouvoir le résoudre. **Nous voilà arrivés au bout des logiques budgétaires des dernières années, avec une DGFIP incapable d'assurer l'ensemble de ses missions sans une dégradation des conditions de travail et de qualité du service rendu.**

1/ Présentation de la nouvelle organisation de l'accueil du public

La Direction a à nouveau présenté la nouvelle organisation de l'accueil dans le département (cf compte rendu CTL du 08/10/21). L'accent est mis sur l'accueil téléphonique qui devient le canal privilégié (30h semaine), et sur les Maisons France Service (MFS).

Nous sommes intervenus sur les difficultés rencontrées par les agents avec la mise en place de l'accueil téléphonique départemental. La CGT constate que le document présenté ne donne aucune quantification de la charge de travail ni des moyens humains à mobiliser pour y répondre. Selon la Direction, il s'agit d'une organisation très souple où dès qu'un service est en difficulté, d'autres peuvent venir l'aider. Mais que faire lorsque tous les services sont exsangues ?

La Direction fait part de problèmes techniques qui empêchent de répondre à tous les appels entrants. Pour la CGT, le problème est avant tout le manque de ressources humaines pour assurer correctement nos missions, dont l'accueil des usagers.

Avec cette organisation, nous atteignons 7 canaux d'entrée pour l'accueil des usagers : les Centres des Finances Publiques (CFP), les accueils de proximité (26 en 2024), les Maisons France Service (33 prévues), le numéro de téléphone national (Centres de contact), le numéro de téléphone départemental, les emails et econtact. Pour l'utilisateur, l'impression que la DGFIP est présente partout sur le territoire est bien là.

Mais quid des réponses apportées dans ces nouveaux accueils ? Les agents des MFS auront une formation à l'outil « Contact », donc rappel du service gestionnaire. Même principe de rappel par le service gestionnaire pour les accueils dans les CFP, les permanences ou le numéro départemental. La CGT a alerté sur la charge de travail supplémentaire avec la multiplication des canaux d'entrée et le manque de

moyens pour y répondre.

Vu l'importance que va prendre l'accueil téléphonique, nous demandons que les agents bénéficient des mêmes droits que les agents en Centre de contact.

Vote contre à l'unanimité

2/ Présentation des nouveaux engagements « Service Publics + »

La charte Marianne est remplacée en 2021 par « Service Publics + ». Le document présenté est très succinct. Les nouveaux engagements prennent en compte la loi ESSOC et la démarche « éco responsable ». Pas de déclinaison précise des nouveaux engagements à ce stade.

3/ NRP : Transferts au 1^{er} septembre 2021

La direction prévoit au 1^{er} septembre le transfert de la Trésorerie de Freyming Merlebach au SGC de Saint Avold, et de la Trésorerie de Dieuze à la Trésorerie de Sarrebourg.

La CGT a constaté une nouvelle fois le manque d'informations figurant dans les documents présentés. Il s'agit de documents types avec juste des cases à remplir qui ne reflètent pas la réalité du terrain en termes de conditions de travail, de désorganisation des services ou de charges de travail.

En l'absence de bilan sur la mise en place des SGC en Moselle, la CGT s'est rendue auprès des collègues de Saint Avold, Sarreguemines et Hayange pour connaître la réalité de cette mise en place. Le moins que l'on puisse dire est que les débuts ne sont pas prometteurs. Nous constatons d'abord un différentiel de 10 agents entre les chiffres présentés lors des Comités techniques et la réalité du terrain (-1 à Saint Avold et -9 à Hayange).

Nous sommes intervenus pour signaler la situation catastrophique du SGC de Hayange. Tandis que le SGC est créé au 01/01/2021, le responsable est nommé au 01/04/2021. En attendant, la responsable de l'ex trésorerie d'Hayange assure seule l'interim. Nous rappelons à la direction que la Trésorerie d'Hayange était déjà en grandes difficultés avec l'arrivée des budgets de la Trésorerie de Bouzonville sans agent (toute ressemblance avec la situation de la Trésorerie de Sarrebourg n'est pas fortuite). L'arrivée de la Trésorerie de Metzervisse avec la moitié des agents prévus ne semble pas avoir arrangé les choses. Mais comme les problèmes de la DDFiP n'ont rien à voir avec un manque d'effectif, aucune réponse n'est apportée par la direction locale. Sur le sujet du responsable du site, la direction locale est contrainte par les mouvements nationaux pour le SGC de Hayange. Pourquoi alors nous indiquer que les affectations des A+ ne peuvent pas être communiquées, car elles ne correspondent pas à la réalité ?

Concernant les conseillers aux décideurs locaux (CDL), nous constatons 1 seule implantation au lieu de 2 pour Saint Avold, et à ce jour il n'y a pas de CDL pour Hayange, ce poste n'ayant pas trouvé preneur et faisant l'objet d'une offre sur la bourse aux emplois. **Au niveau national, il y a 11 postes de CDL vacants.** Cela semble en contradiction avec la promesse d'amélioration de l'activité de conseil auprès des élus.

Dans la réalité la nouvelle organisation ne semble pas satisfaire l'ensemble des élus locaux. Les communes rurales avaient l'habitude d'avoir un interlocuteur unique au sein des trésoreries. Dans ces collectivités, les questions relèvent souvent de la gestion et s'adressent principalement aux agents des SGC. La déconnexion entre les missions de conseil, d'accueil et de gestion prônée par la DGFIP n'existe pas dans la réalité, et les agents voient leurs charges de travail sans cesse augmenter.

Vote contre à l'unanimité

4/ Caisse sans numéraire à Château Salins

Le numéraire est supprimé à partir du 15/04 à la Trésorerie de Château Salins. La DDFiP ayant choisi de rendre le 15/04 à la commune la partie des locaux du CFP où se situe le coffre fort, la nouvelle configuration nécessiterait d'importants travaux. Et comme la DDFiP a décidé de fermer la Trésorerie au 01/01/2022, il n'est pas utile selon la direction de maintenir plus longtemps la caisse.

Les usagers qui souhaitent régler en numéraire devront payer chez le buraliste. Nous avons rappelé que cela n'est possible que pour les factures disposant d'un QR code et il semble qu'à ce jour de nombreuses factures n'en ont pas. Selon les dires de la direction, « beaucoup de collectivités se sont mises au QR code », mais la direction n'a pas de chiffre en sa possession.

Concernant les dépôts des régies, ils s'effectueront aux guichets de La Banque Postale à compter du 01/05/2021. A ce jour, la communication auprès des régies du département n'a pas été effectuée.

Nous réaffirmons notre opposition à cette privatisation des missions de la DGFIP.

Vote contre à l'unanimité

5/ Bilan de la campagne d'évaluation 2020

Étant donnée la situation sanitaire, les chiffres des recours en évaluation en 2020 sont très faibles (7 recours). Nous constatons une fois de plus le manque d'informations dans ce document de comité technique puisque le résultat de ces recours n'est pas indiqué (acceptation totale ou partielle, rejet).

Nous rappelons que la mise en place du RIFSEEP à la DGFIP bien que repoussé n'est pas abandonné, et que les évaluations risquent d'avoir une toute autre importance à l'avenir.

6/ Transfert de la gestion et du recouvrement de la TVA assise sur les produits pétroliers et de la taxe à l'essieu à la DGFIP

Les documents présentés ne sont pas des documents de Comité technique mais une simple notice d'information sur la TVA. Nous aurions aimé avoir des indications sur la charge de travail, les emplois transférés, la gestion des dossiers, le contrôle ...

Comme lors du précédent comité technique, la direction affirme ne rien savoir à ce sujet. Cela fait pourtant plusieurs mois que les organisations syndicales lui demandent des précisions...

7/ Questions diverses

➤ Transfert des payes de l'INSEE au CSRH de Metz

La DGFIP prévoit une réorganisation des CSRH. Les payes des agents de la DGFIP serait centralisée au CSRH de Riom (DDFiP du Puy de Dôme) et le CSRH de Metz récupérerait les payes des agents de l'INSEE (5500 dossiers).

Pour la DDFiP de Moselle, cette opération se traduirait par la suppression d'un emploi au sein du CSRH.

➤ **Restauration des agents de la Paierie départementale**

Depuis le 30/10, le restaurant administratif Malraux est fermé. Les agents de la paierie départementale se retrouvant sans possibilité de restauration, ils ont demandé le remboursement forfaitaire des frais de repas. Cette demande leur a été refusée, car il y a d'autres restaurants ouverts sur la ville de Metz. Le restaurant administratif le plus proche de leur lieu de travail étant à 30 minutes aller-retour, les agents de la paierie départementale réitèrent leur demande.

La direction fait mine de découvrir la fermeture du restaurant Malraux. Elle ne propose aucune solution et se retranche sur l'étude ultérieure de la note de service.

➤ **Ménage au SGC de Sarreguemines**

Le SGC de Sarreguemines est confronté depuis de nombreuses années à des problèmes de nettoyage, les agents devant souvent eux-mêmes effectuer le ménage de leur bureau. Cela a été signalé à de nombreuses reprises à la direction, via notamment le registre hygiène et sécurité. Les agents demandent que le nombre d'heures de ménage soit revu à la hausse, la quantité actuelle ne permettant pas de couvrir les 3 étages vu la configuration des locaux (pas d'open space, nombreux escaliers ...)

La direction précise que le contrat avec le prestataire ne fait pas état de quantité mais d'un cahier des charges en termes de qualité de service. À compter du 1^{er} mai 2021, un nouveau prestataire va intervenir. Nous rappelons à la DDFiP qu'en tant que donneur d'ordre elle doit faire respecter le cahier des charges par le prestataire.

➤ **Transfert de la TPH à Legouest et permanences à Mercy**

La CGT a demandé des précisions sur les permanences qui se tiendraient à Mercy après le transfert de la TPH à Legouest. Pour l'instant, pas encore arrêté, 3 ou 4 demi-journées par semaine pour les encaissements et 1 ou 2 après midi pour le contentieux. Un comité de pilotage doit se réunir au mois d'avril. Les agents qui effectueront ces permanences seront affectés à Legouest.

Concernant le parking à Legouest, la possibilité d'intégrer l'association des parkings n'est pas arrêtée.

➤ **Avenir des collègues du CSB**

La CGT réitère sa demande au sujet du partenariat entre la DGFIP et la Caisse des Dépôts (cf compte rendu CTL du 08/10/2020). La DDFiP n'est toujours pas en mesure de nous informer sur le sujet.

Avec la loi sur la mobilité, les agents du CSB risquent d'être amenés à suivre leur mission et quitter la DGFIP en cas de non reconduction. Cela entraînerait également des surnombres sur le département avec des impossibilités de mutation par la suite (lauréats CIS ou liste d'aptitude).

Les élus de la CGT Moselle